

**Séance du 6 Janvier 2016**

Date de la convocation : 31/12/2015

L'an deux Mil Seize et le 6 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Membres du Conseil Municipal : 9

Présents : 7

Représentés : 1

Votants : 8

Exprimés : 8

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

Présents : Mmes et Mrs Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Madeleine PEYRAT, Olivier DESMAISON.

Absents : Aleida MOLENKAMP, excusée : a donné pouvoir à Bernard PIERREFITE,  
Jean-Pierre LUÇON

A été nommée secrétaire : Dominique ANDRE

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **REVISION DE LOYERS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal procède à la révision de tous les loyers communaux et décide d'appliquer ces nouveaux tarifs de location au 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

- ⇒ Ancienne mairie : 336.34 € / mois
- ⇒ Ancien gîte : 250.06 €
- ⇒ Local infirmière : 151.35 €
- ⇒ Epicerie : 400.04 €

### **RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE REMPLACANT / 20 H PAR SEMAINE**

Un affichage a été fait sur la commune pour le recrutement d'un adjoint technique remplaçant (20h/semaine). A ce jour, aucune candidature.

### **PREAVIS LOGEMENT ANCIENNE POSTE**

Lecture d'un courrier émanant des locataires du logement situé dans le bâtiment de l'ancienne poste est donnée. Le logement sera libéré au 31 janvier 2016.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ECOSYST'M**

Une convention de partenariat entre le Collectif « Le Durable a son Village », la Maison de Services au Public d'Ayen et la commune de Saint-Robert a été élaborée. Elle a pour objet de fixer les responsabilités de chaque partenaire dans le cadre de la mise en place opérationnelle du projet EcoSyst'M qui est un projet de covoiturage innovant, présenté en réunion du conseil municipal en date du 2 décembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce projet, approuve la convention proposée et désigne Mr Michel Lesecq, maire, pour représenter la commune de Saint-Robert.

### **DEVIS MAZY**

Deux fenêtres situées sur le bâtiment de l'ancienne mairie sont à remplacer. Un devis a été fait par l'entreprise MAZY pour un montant de 1 759.10 € HT, soit 1 935.01 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité approuve ce devis et décide le remplacement de ces deux fenêtres.

### **FST 2016**

Afin de garantir un niveau d'investissement sur l'ensemble du territoire communautaire, la CABB a décidé par délibération n° 2015-45 du 09/03/2015 de mettre en place un fonds de concours à destination des communes de moins de 3 000 habitants dès l'année 2015, et ce pour la période 2015-2020.

Pour prétendre à ce fonds de concours pour l'année 2016, d'un montant plafond de 6 840 €, un dossier doit être déposé auprès de la CABB avant le 31 mars 2016.

### **MARCHE DE NOEL**

Compte-rendu est fait du marché de Noël : bilan positif de 330 €.

### **COLUMBARIUM**

Devant la nécessité de construire un autre columbarium au cimetière, Mr Olivier Desmaison demande des devis à divers marbriers.

### **ACHAT LICENCE IV**

Possibilité est donnée à la commune de racheter la licence IV appartenant à l'ancien Café-Restaurant Breuil. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire une offre de prix à 5 000 €.

### **ACQUISITION EQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ordinateur du secrétariat de la mairie devient obsolète. Il devient impératif de le remplacer au plus tôt pour assurer des conditions de travail normales. Il fait part de la proposition faite par la société CERIG avec laquelle la mairie travaille depuis 1997.

- Proposition CERIG Informatique : 1 675.00 € HT, soit 2 010.00 € TTC, comprenant l'équipement informatique avec l'installation et le transfert des données.

Il propose de demander une subvention au titre de la DETR.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE l'achat d'un ordinateur pour le secrétariat de la mairie au prix de 1 675.00 € HT.
- DECIDE de demander une subvention au titre de la DETR, au taux fixe de 50%, soit la somme de 837.50 €.
- S'ENGAGE à financer cet achat par des fonds propres, à hauteur de 1 172.50 €.
- S'ENGAGE à ne pas réaliser cette acquisition avant que le dossier soit réputé complet.
- DECIDE d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2016, section Investissement.
- AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les signatures nécessaires à la bonne marche du projet.

### **TELEPHONE MAIRIE**

Le téléphone de la mairie fonctionne très mal. Il est décidé de revoir l'installation du standard pour mettre en place un système simple et opérationnel.